

Delémont, le 3 mai 2017

**Concours d'idées pour apprentis dessinateurs orientation bâtiment et génie civil
Edition 2017 : Réalisation d'un « Abri à vélos » sur le site de l'Avenir 33**

Rapport du jury

1) Généralités

Conformément au mandat confié par Lignum Jura et au règlement annexé, le jury a siégé le 3 mai 2017 à Delémont, dans la salle 2-13 du bâtiment de la Division artisanale du CEJEF.

Il était composé de Messieurs :

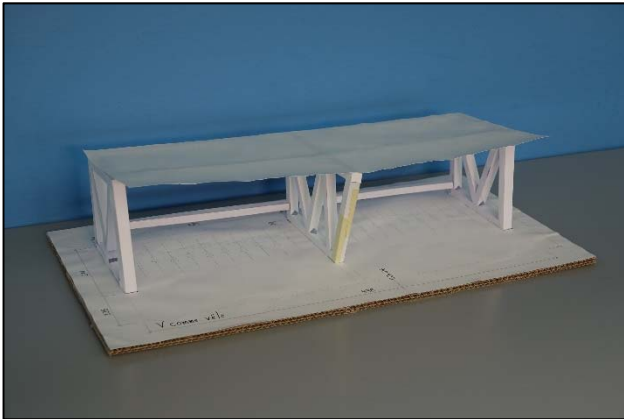
1. **Jean-Marc Heusler**, architecte, président de Lignum Jura.
2. **Matteo Gentilin**, architecte, Stähelin architectes SA (Delémont).
3. **Olivier Eschmann**, architecte, responsable des constructions à la Section des bâtiments et des domaines au Service des infrastructures.
4. **Loïc Stalder**, directeur-adjoint de la Division commerciale du CEJEF.
5. **Niklaus Manuel Güdel**, artiste.

Le jury a relevé l'excellente qualité des plans et des maquettes présentés pour la grande majorité des projets.

2) Participants et projets en lice

Le jury a examiné les **18 projets** reçus selon la liste ci-dessous :

1 V comme vélo
Cristian Santos



2 LESS IS MORE
Styve Marques et Léo Monnin



3 Bicyclo'rtus
Camille Sautebin



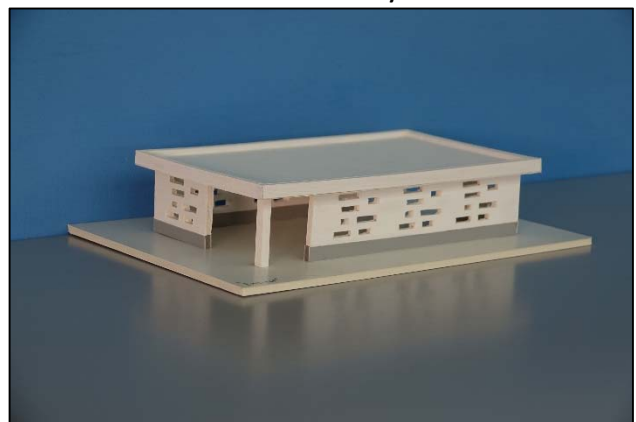
4 Girouette
Louise Jeannerat



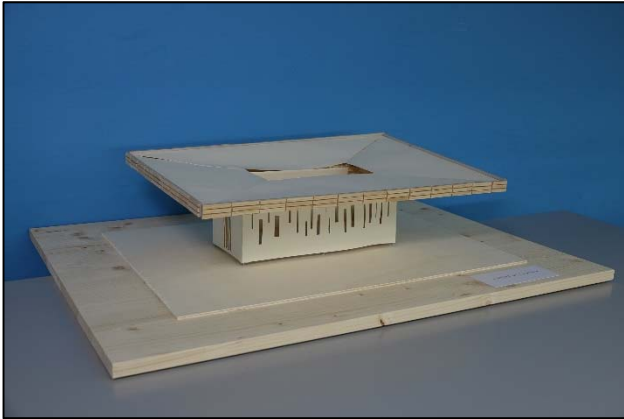
5 XYZ
Alan Broglie et Ophélie De Cicco



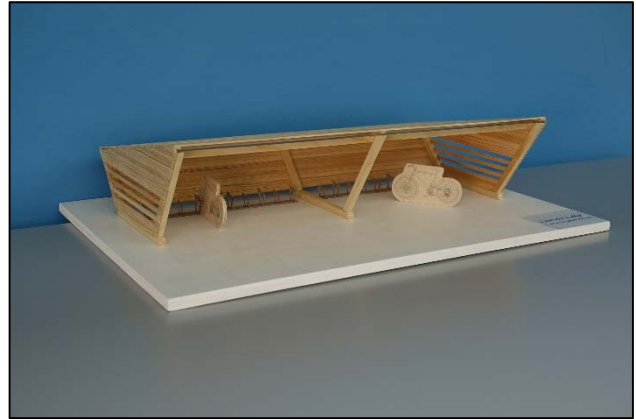
6 Empilage
Théo Emery



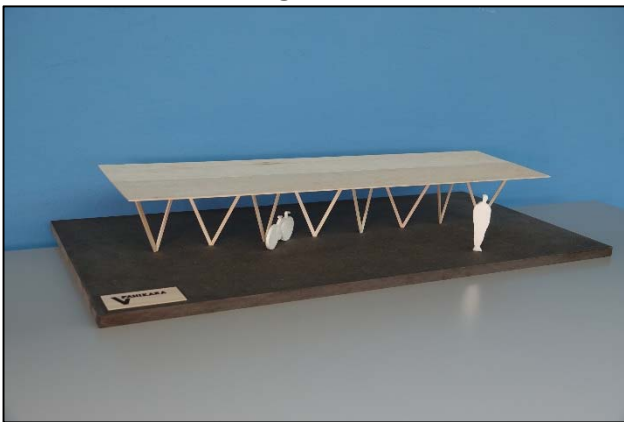
7 L'arbre de l'avenir
Beat Paul Efinger et Rayan Sebastiao



8 L'avenir à vélo
Cristina Mangiapane



9 Pahikara
Sam Leuenberger et Théo Aranda



10 Pillango
Carissa Buzas



11 Wood Weaving
Dorian Bühler



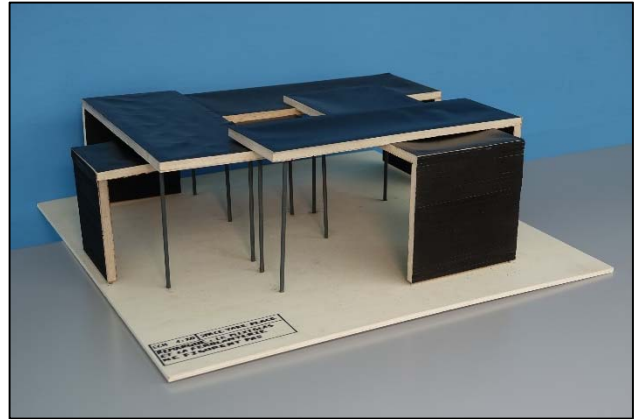
12 Mikado
Joël Allimann et Bastien Bailat



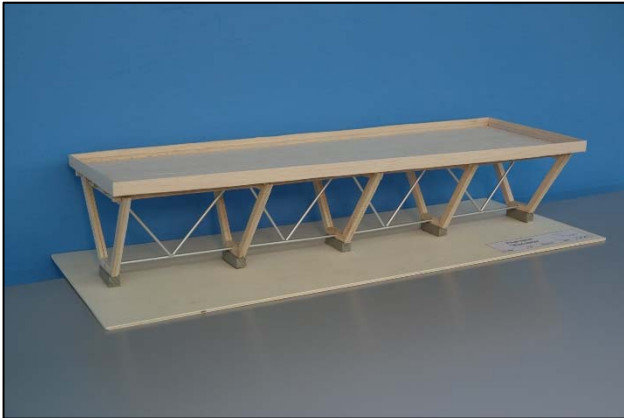
13 Jenga
Sophie Burri



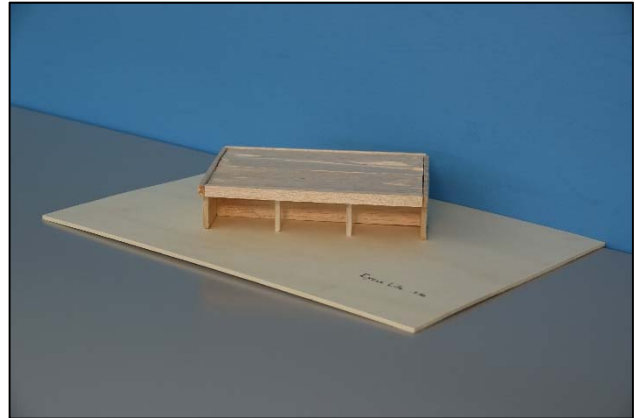
14 Space take place
Leila Guembri



15 Wood Shelter
Estelle Frey



16 Cycle life
Lionel Frossard et Michaël Quiquerez



17 Entre-lames
Thomas Plumey



18 Rive Avenir
Michaël Cortat et Dino Cinelli



3) Distinctions

Pour ses choix, le jury a défini les priorités suivantes en application du règlement du concours :

- la faisabilité et la possibilité de réaliser un projet, sous l'angle de l'utilisation du bois, de la modularité du système constructif proposé et de ses coûts prévisibles ;
- les qualités architecturales.

La localisation précise n'était pas définie dans le règlement. Cependant, il était souhaité une intégration architecturale maximale avec le nouveau bâtiment du site (existant et à construire) ainsi qu'au projet « Delémont marée basse ». Le concours exigeait donc un travail important de réflexion au sujet du dialogue entre l'objet et le site.

Un abri à vélos est un objet public à disposition de tous. Il pourrait en résulter des actes de malveillance ou de nuisance. Le jury est toutefois convaincu que le bois appelle le respect et que les maîtres d'ouvrages n'ont pas de crainte à avoir su sujet des abris à vélos en bois.

Le classement du jury tient compte également des difficultés probables qui seront à prendre en considération lors de la construction d'un prototype. Il s'agit en particulier de :

- l'exposition de l'abri aux intempéries (durabilité) ;
- les équilibres statiques à garantir ;
- les assemblages des éléments constructifs ;
- les probables modifications entre le projet et le prototype.

Ces éléments prouvent que l'objet du concours n'était pas si facile à imaginer. Le mérite des apprentis en est d'autant plus grand et apprécié.

Au terme de ses délibérations, le jury attribue les prix suivants :

Une indemnité de 100 francs est versée à chaque projet retenu afin d'indemniser partiellement les frais d'établissement des documents et des maquettes. Les projets lauréats reçoivent cependant un prix supérieur.

Premier prix (Fr 900.–) 17 Entre-lames Thomas Plumey



Le projet se veut simple et ouvert. Il offre une vue sur le paysage en arrière-plan. L'abri est constitué d'une structure en bois lamellé-collé, recouverte de lames ajourées.

Pour le raccord avec le socle en béton, un élément métallique en « Y » placé entre les deux éléments porteurs tient le tout en place. Le projet est modulable.

Le jury relève l'élégance du projet et la beauté de sa structure, illustrant parfaitement ce que doit être un abri à vélos. La forme cintrée et arrondie du toit est séduisante. L'habillage de la paroi est simple, permettant un regard traversant les motifs. Le jury apprécie la continuité du revêtement de la paroi qui suit la courbe des éléments porteurs en « Y », en habillant également le plafond.

Il s'approprie l'implantation et embellit l'espace du site. Son intégration entre en dialogue avec les autres bâtiments. Le projet peut être implanté sur plusieurs sites, y compris le parc urbain voisin. Il appelle également la mobilité douce.

Le jury estime que la stabilité de l'abri sera assurée par un socle en béton important. En outre, l'étude du système constructif devra être approfondie.

Deuxième prix (Fr. 600.–) 11 Wood Weaving Dorian Bühler



« L'espace naît de la structure et la structure s'efface pour laisser passer la lumière. »

Les lattes croisées assurent la liaison entre les deux côtés. Ce tissage est grandement inspiré de l'architecture traditionnelle japonaise.

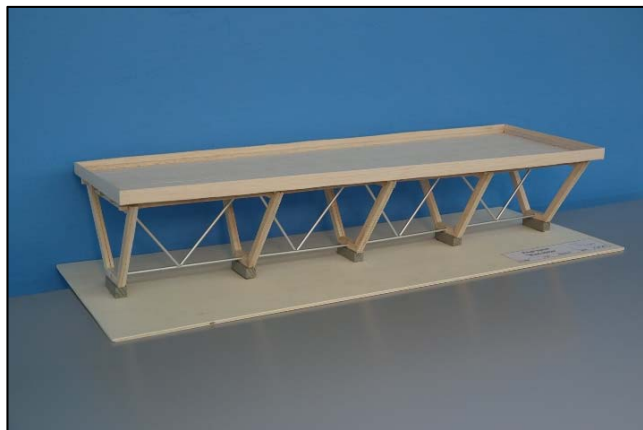
Le projet est doté d'un muret en béton pour assurer les fondations et associer plusieurs matériaux. Les parois latérales coupent le vent et protègent partiellement de la pluie. Les espaces ajourés permettent des jeux de lumières. La toiture est sobre. Le bas des façades est métallique.

Le projet présente une forme intéressante, dynamique et cohérente, permettant de jouer avec le vide et les formes par les deux murs porteurs liés à la façade.

La durabilité du projet est bonne.

Le jury estime que la stabilité de l'abri sera assurée par deux socles en béton importants. Un pilier devra probablement être ajouté au centre pour porter le toit. En outre, l'étude du système constructif devra être approfondie, car le projet comporte un potentiel important.

Troisième prix (Fr. 400.–) 15 Wood Shelter Estelle Frey



Le projet est basé sur la simplicité et il offre de l'espace. La structure est composée de cinq fermes préfabriquées et identiques. Elles sont reliées entre elles grâce à des poutres qui soutiennent également le toit. Les fermes sont fixées sur des éléments métalliques reposant eux-mêmes sur des fondations en béton.

Le projet est intéressant, notamment par la combinaison de différents matériaux dans une structure légère. En outre, il symbolise l'abri à vélos simple et utile. Il est cohérent et offre de nombreuses possibilités didactiques. La simplicité du projet permet son intégration dans presque tout type d'environnement.

Le toit doit être repensé. Il demande l'utilisation des technologies modernes de l'industrie du bois.

Mention spéciale (Fr. 400.–) 13 Jenga Sophie Burri



« Jenga » est un jeu de construction. Placées les unes au-dessus des autres, les pièces créent une ambiance graphique et changeante selon la lumière du jour. Le bâtiment est robuste et harmonieux. Une dalle massive est prévue ; le bâtiment est posé sur des socles métalliques.

Le projet s'intègre bien au lieu par sa structure légère décorative. Il permet une redécouverte gracieuse avec son jeu de lumières. La structure reprend certains éléments millénaires d'origine japonaise, ne nécessitant aucun contreventement. C'est donc un objet urbain interpellant le paysage. Il offre une bonne conception de l'utilisation du bois et son assemblage est séduisant. Il offre sécurité et modularité.

Le projet suivant était également finaliste : 4 Girouette Louise Jeannerat

Les 5 membres du jury :



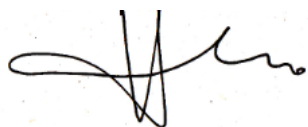
Matteo Gentilin



Olivier Eschmann



Niklaus Manuel Güdel



Jean-Marc Heusler



Loïc Stalder

Annexe : règlement du concours